

L'ex-directrice de la SWL est blanchie

Frédéric Chardon

Mis en ligne le 08/01/2013

Licenciée pour faute grave, le parquet enquêtait sur elle suite à une plainte.

Depuis un peu plus d'un an, la Société wallonne du logement (SWL), l'organisme public qui supervise le sensible secteur du logement social, est critiquée pour sa gestion interne. Fin 2011, "La Libre" avait ouvert le feu en publiant des rapports d'audit antifraude concernant le sommet de la hiérarchie de la SWL.

Plus particulièrement, les dysfonctionnements de la direction des Services généraux et celle de la Communication étaient visés (non-respect des règles de marchés publics, absence de gestion des

voitures de fonction et des cartes de carburant, remboursement de frais d'habillement indus, accès non contrôlé à la cave à vins, etc.). Leur directrice commune, Catherine Delid, avait été licenciée entre-temps pour faute grave.



Bor tels

Une plainte avait été également déposée contre elle par le directeur général de la SWL, Alain Rosenoer (PS) : le dossier avait été envoyé au parquet de Charleroi qui avait entamé une information judiciaire. L'affaire avait même été transmise aux enquêteurs de la "cellule de Jumet", c'est-à-dire à la brigade financière de la police fédérale.

Mais voilà, selon nos informations, le procureur du roi de Charleroi a décidé de classer l'affaire sans suite, aucun élément du dossier transmis par la SWL contre l'ex-directrice ne permettant de la poursuivre. Plus particulièrement, les faits reprochés par Alain Rosenoer à Catherine Delid étaient les suivants : faux et usage de faux; détournements; infraction à la législation des marchés publics et ce, entre 2009 et 2011. Et donc, après plusieurs auditions de l'ex-directrice par la police judiciaire, les accusations portées contre elle se sont dégonflées.

Depuis le début, d'ailleurs, Catherine Delid plaide sa parfaite innocence et accuse au contraire Alain Rosenoer lui-même : elle reproche au DG de la SWL d'avoir été au courant de tout depuis huit ans et de l'avoir licenciée dans le cadre d'un "*règlement de comptes*" et afin de se couvrir lui-même face aux carences de gestion de l'organisme public.

Elle accuse le PS

Selon les rapports établis suite aux auditions de Catherine Delid à Jumet, cette dernière en a d'ailleurs remis une couche à l'égard de son ancien directeur général : elle l'accuse à nouveau de tous les maux. Mais Catherine Delid "allume" également le Parti socialiste (elle est pourtant passée par plusieurs cabinets PS dans sa carrière). "*Si je n'ai pas pu parler au conseil d'administration de la SWL et, surtout, au Parlement wallon en commission du logement social, accompagnée de mon avocat, c'est uniquement parce que le PS voulait éviter un nouveau scandale principalement au niveau de la gestion du logement public wallon à quelques mois de l'échéance électorale communale*", explique-t-elle notamment dans les feuilles d'audition que nous avons pu nous procurer.

Pour rappel, début 2012, le groupe PS du Parlement wallon avait en effet bloqué l'audition publique de Catherine Delid accompagnée de son avocat. Elle pouvait s'exprimer seule en commission, mais elle avait refusé, de peur d'être prise dans un jeu de massacre

Le dénouement de la plainte contre Catherine Delid survient alors qu'un nouveau rapport incendiaire sur la gestion interne de la SWL vient d'être révélé (LLB du 27/12/2012). Cette fois, c'est la Cour des comptes qui avait attaqué la SWL sur la gestion de son personnel "à la tête du client" au niveau des promotions octroyées, des salaires, etc.

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>

